FORMATION PROFESSIONNELLE

El Hadi Khaldi évalue son secteur

«Toute réforme qui se limite au volet administratif est vouée à l'échec. Toute réforme doit impliquer tous les acteurs du secteur pour garantir son succès», a déclaré El Hadi Khaldi, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels dimanche, à l'ouverture d'une journée d'étude sur l'évaluation de la mise en œuvre du programme de réforme et modernisation du secteur.

Irane Belkhedim-Alger (Le Soir) - Le ministre a ajouté qu'il est important que la réforme du secteur s'élargisse aux stagiaires, au personnel administratif et aux formateurs. «Les consultations doivent commencer avec la simple unité ou le simple centre et s'ouvrir à tous les instituts de formation», a-t-il soutenu.

Photos : Samir Sid

Khaldi exhorte les participants à améliorer la formation.

La rencontre, qui s'est tenue à l'Institut de formation et d'enseignement professionnels de Birkhadem, a réuni des cadres de l'administration centrale du ministère, les directeurs de la formation professionnelle de wilaya et des représentants des institutions nationales de soutien, pour évaluer le programme de réforme lancée depuis deux ans.

Discourant pendant une quarantaine de minutes, El Hadi Khaldi a exhorté les participants à évaluer tout ce qui a été réalisé et tout ce qui est en cours pour mieux avancer. «Donnez les quatre vérités. Dites ce qui va et ce qui ne va pas, discutez les points forts et les points faibles», a-t-il insisté.

Mis en place depuis deux ans, le plan d'action 2010-2014 du secteur a fixé les points prioritaires pour moderniser la formation professionnelle et mettre à niveau le système d'enseignement.

Former et perfectionner les formateurs, améliorer les conditions socioprofessionnelles, réorganiser l'administration, installer les cellules d'orientation, généraliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et renforcer le dispositif d'inspection et de contrôle sont parmi les actions adoptées.

Malgré ces efforts, les difficultés persistent. 75% des stagiaires des centres de formation estiment être satisfaits des spécialités proposées, 25% ne trouvent pas de formation dans le domaine des mines et des arbres forestiers. En outre, les exclus des écoles, filière lettres et sciences humaines, ont également du mal à trouver chaussure à leur pied. Les formations ne répondent pas à leurs attentes.

La gestion administrative pose problème. La répartition du budget du secteur n'a pas de critères, des problèmes de comptabilité, de gestion de stock, d'achat groupé… Beaucoup de choses à revoir.

La journée d'étude a été clôturée par une série de recommandations qui sera transmise au gouvernement pour étude et mise en application.

I. B.

OCCUPANTS DES LOGEMENTS SONELGAZ

Sit-in aujourd'hui devant le siège de l'entreprise

A l'appel de l'association des résidents de la cité Sonelgaz de Ben Aknoun (ARC), les occupants des logements Sonelgaz tiendront, aujourd'hui, un sit-in au niveau de la direction générale du groupe. Leur revendication : la cession des logements aux profits des occupants.

Les occupants des logements, patrimoine de Sonelgaz, observeront un sit-in, ce matin, au niveau de la direction générale du groupe.

Les résidents au nombre de 4 000 familles sur le territoire national, selon les chiffres de l'association des résidents de la cité Sonelgaz de Ben Aknoun (ARC), demandent l'application des résolutions votées, depuis septembre 2005, par le conseil d'administration et l'assemblée générale du groupe portant sur la cession de ces logements au profit des occupants.

Une décision qui «fait l'objet d'un blocage de la part de l'entreprise», dénoncent les occupants. Ils expliquent que le groupe Sonelgaz a décidé de remplacer le principe de cession par des contrats de location d'une année renouvelable aux résidents retraités et une décision administrative d'occupation aux personnes en activité.

Les occupants qui soulignent que ces logements ont été affectés aux travailleurs de Sonelgaz selon des critères sociaux, réfutent cette formule qu'ils qualifient «d'une expulsion à court terme».

S. A.

SONELGAZ EST CATÉGORIQUE :

«Pas de cession de logements »

Le groupe Sonelgaz précise dans un communiqué que la cession de son parc immobilier situé hors des enceintes d'exploitation au profit des résidents justifiant d'un titre régulier d'occupation a été envisagée de 2004 à 2008.

Cependant, poursuit-on, cette procédure n'a pas pu aboutir suite à une condition administrative indépendante de sonelgaz qui n'a pas pu être levée. «Dès lors, la résolution de l'AG de sonelgaz du 24 juillet 2008 consacrant l'option de cession a été rendue caduque et le dossier de cession a été clos», souligne le communiqué de Sonelgaz.

L'entreprise rappelle que le personnel retraité occupant des logements de fonction Sonelgaz a la possibilité de jouir de l'occupation des logements par le biais de contrats de location. Ces contrats, avertit l'entreprise, seront annulés si toutefois les bénéficiaires accèdent à un bien à usage d'habitation soit par location soit en toute propriété.

S. A.

RÉSEAU TÉLÉMÉDECINE-ALGÉRIE (RT.DZ)

Bientôt un nouveau système de santé à distance

Douze établissements publics hospitaliers (EPH) des régions du sud du pays vont bientôt bénéficier de prestations de télémédecine.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Une convention a été signée dans ce sens, entre le ministère de la Santé et le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, hier, à Alger. Baptisé Réseau de télémédecine-Algérie (RT.DZ), ce système reliera à distance cinq centres hospitalo-universitaires du nord du pays à douze EPH des wilayas du sud.

«Le réseau RT.DZ sera mis en place dans un délai de 6 mois. Durant trois années d'exploitation pilote, ce système interactif de consultation à distance interconnectera cinq CHU à savoir le CHU Mustapha-Pacha, CHU Bab El-Oued, CHU Béni-Messous, CHU de Constantine et le CHU d'Oran à 12 EPH des wilayas du Sud du pays», explique Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des TIC.

Photos : DR

Un atout pour les régions éloignées.

Inscrit dans le cadre du e-Algérie, RT.DZ assurera la téléconsultation, la téléassistance, la télédiagnostic, la télé-expertise et la formation continue à distance. Un réseau qui permettra d'améliorer la prise en charge des patients, de pallier le manque de médecins spécialistes dans les régions du sud, d'optimiser et de programmer les transferts après consultation en ligne du patient et son dossier médical.

Par ailleurs, le financement du projet sera garanti par le Fonds d'appropriation des usages et du développement des technologies de l'information et de la communication (Faudtic) notamment l'acquisition des équipements et logiciels, et l'installation des différentes solutions.

R. N.

NOUREDDINE MOUSSA AU SUJET DE LA DISTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Une simple accélération du programme

«Il n'y a aucune pensée politique dans ce programme de distribution massive de logements publics locatifs. Il y a seulement une instruction pour réactiver ce programme qui cumule un grand nombre d'unités qui n'ont pas été affectées aux attributaires», répondra le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Noureddine Moussa à notre question sur le choix de cette période pour distribuer simultanément à travers le territoire national un grand nombre de logements sociaux qui, immanquablement, suscitent la protestation de ceux qui, déçus, rejettent ces listes.

Alors que cette fronde contre la distribution de logements publics locatifs —social pour le commun des mortels— dans plusieurs communes de Boumerdès et à travers le pays, persiste, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, a effectué une virée à hauts risques dans la région de l'ex-Rocher noir.

Cette tournée est beaucoup plus destinée à communiquer en direction de l'opinion publique et à tranquilliser les demandeurs de logements qu'une visite de prise en décision. Pour revenir à la confection de ces fameuses listes des heureux attributaires de ces habitations tant convoitées, le ministre s'en tient au décret exécutif qui définit les critères et établit les classements des postulants. Il ne nie cependant pas des abus.

Pour lui, les dépassements seront rectifiés par la commission des recours au niveau de la wilaya. «Il y aura toujours des insatisfaits. Cela est dû au grand retard enregistré par notre pays en matière de livraison de logements destinés aux classes défavorisées», dira en conclusion M. Moussa. **Abachi L.**